

## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 09 juin 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf-juin, à dix-sept-heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 05 juin 2023

**Affichage de la convocation :** 07 juin 2023

**Affichage des délibérations :** 09 et 22 juin 2023

**Etaient présents :** M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :**

→ Mme Monique **PAINCHAUD**

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

- M. Olivier **ALLAIN** donne procuration à Mme Laurence **DUTOYA**
- Mme Corinne **LEPODER** donne procuration à Mme Ghislaine **LOUAISIL**
- M. Guillaume **MORISSET** donne procuration à M. Sébastien **BLIN**
- M. Julien **RACINAIS** donne procuration à Mme Maryvonne **VOISIN**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **10** - Nombre de votants : **14**

\*\*\*

### Lecture et approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 05 juin 2023

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la **séance du Conseil Municipal du 05 juin 2023** transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, **est adopté à l'unanimité** dans la forme et la rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

## ORDRE DU JOUR

- ↳ Elections sénatoriales 2023 : Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023 ;
- ↳ Affaires diverses :
  - Résultat de l'avis d'appel public à concurrence pour l'acquisition du matériel/équipement du local commercial boulangerie (lot 17) : attribution du marché ;
  - Facturation de l'intervention des agents techniques

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



N°	OBJET DE LA DELIBERATION
Néant	<b>Elections sénatoriales : Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023</b>

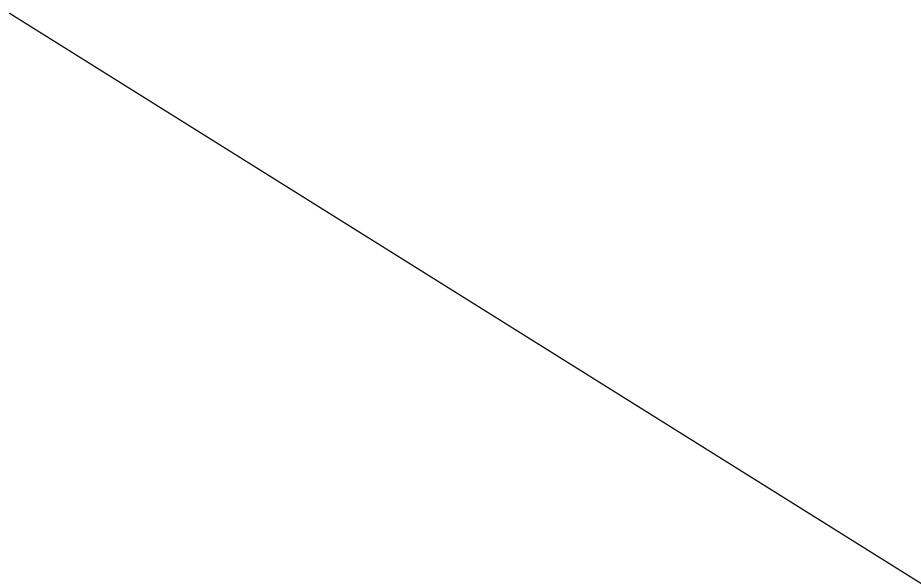
La date du dimanche 24 septembre 2023 a été retenue pour l'organisation des prochaines élections sénatoriales. Le département de la Mayenne (série 1) est concerné par ce renouvellement conformément aux dispositions de l'article L.O.276 du Code Electoral.

Au préalable, les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués qui constituent, aux côtés des députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, le collège électoral sénatorial. La réunion des conseils municipaux en vue de la désignation des délégués et des suppléants est **fixée obligatoirement au vendredi 9 juin 2023** par les services préfectoraux.

Aussi, il convient de procéder au vote des délégués et de leurs suppléants.

### CF PROCES VERBAL

## de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs



## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 09 juin 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf-juin, à dix-sept-heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 05 juin 2023

**Affichage de la convocation :** 07 juin 2023

**Affichage des délibérations :** 09 et 22 juin 2023

**Étaient présents :** M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON.

**Étai(en)t absent (s) et excusé (s) :**

→ Mme Monique PAINCHAUD

**Étai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

→ M. Olivier ALLAIN donne procuration à Mme Laurence DUTOYA

→ Mme Corinne LEPODER donne procuration à Mme Ghislaine LOUAISIL

→ M. Guillaume MORISSET donne procuration à M. Sébastien BLIN

→ M. Julien RACINAIS donne procuration à Mme Maryvonne VOISIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **10** - Nombre de votants : **14**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
<b>2023 / 052</b>	<b>Réhabilitation d'un logement et construction d'une boulangerie : Résultat de l'avis d'appel public à concurrence pour le lot équipement/matériel du local commercial (lot 17) - attribution du marché</b>

L'avis d'appel public à concurrence pour l'équipement de la future boulangerie a été publié le 15 mai dernier. La remise des offres était fixée au vendredi 2 juin 2023 à 12h00. Seules 2 sociétés ont répondu à la mise en concurrence. Il convient de retenir la meilleure proposition.

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante l'analyse des offres.

Candidat	Prix HT	Avis du Moe et MOa
<b>MCBP 35 Applic'Froid</b> 2 Bis Impasse de la Garenne 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	124 570 €	Le matériel proposé par MCBP 35 est plus performant par rapport à OPHEIS et en majeure partie de fabrication française. C'est surtout le four qui est beaucoup plus intéressant car plus récent avec une garantie d'1 an pièces et main d'œuvre pour un prix identique (2019 contre 2012). MCBP 35 propose un SAV 7/7 et 24/24. Malgré le critère prix plus attractif chez OPHEIS, c'est MCBP 35 qui est proposé pour être retenu au conseil municipal, en raison du matériel présenté plus haut de gamme.
<b>OPHEIS Service Dépannage Fournil</b> 3 Rue des Tricoteurs ZA La Madeleine 53410 PORT BRILLET	114 885 €	

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



Il est demandé à l'assemblée délibérante son avis sur les 2 propositions reçues.

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- ✚ **DECIDE de RETENIR** l'offre proposée par MCBP 35 Applic'Froid, sis à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35130) s'élevant à 124 570 €uros HT, dans le cadre de l'appel public à concurrence pour l'équipement de la future boulangerie ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer le marché et le devis tels que présentés ainsi que toute pièce relative à la présente décision ;
- ✚ **CHARGE** le Maire de notifier à la Société MCBP 35 Applic'Froid la présente décision ;
- ✚ **CHARGE** le Maire de définir le choix final du matériel retenu en collaboration avec le futur boulanger ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à verser un acompte à la commande du matériel ;
- ✚ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 21 juin 2023**

-----  
*MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –*

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :  
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 09 juin 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf-juin, à dix-sept-heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 05 juin 2023

**Affichage de la convocation :** 07 juin 2023

**Affichage des délibérations :** 09 et 22 juin 2023

**Etaient présents :** M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :**

→ Mme Monique PAINCHAUD

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

→ M. Olivier ALLAIN donne procuration à Mme Laurence DUTOYA

→ Mme Corinne LEPODER donne procuration à Mme Ghislaine LOUAISIL

→ M. Guillaume MORISSET donne procuration à M. Sébastien BLIN

→ M. Julien RACINAIS donne procuration à Mme Maryvonne VOISIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **10** - Nombre de votants : **14**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
<b>2023 / 053</b>	<b>Facturation de l'intervention d'agents techniques</b>

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que les agents techniques ont dû intervenir sur la VC de Montgrimault et VC de Branche suite à un important déversement accidentel de fuel sur la chaussée par un particulier. Le Conseil Départemental est intervenu sur la partie le concernant, RD 31. Un contact avec leur service a été pris afin d'obtenir une base de facturation, en fonction du type d'intervention.

- Coût à l'heure d'un agent : 30 Euros HT
- Sable : 48 Euros HT le m3
- Camion/tracteur : 17 Euros HT l'heure
- Balayeuse : 50 Euros HT l'heure

D'autre part, le terrain situé Rue du Bois, face au cimetière, est à l'état d'abandon ce qui engendre des nuisances importantes pour le voisinage. Les agents ont dû intervenir afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes et ronces. Chaque année, le propriétaire est contacté mais n'agit pas.

Aussi, il demande au conseil municipal de fixer les coûts d'intervention par délibération afin de facturer aux personnes concernées le temps passé. Il est demandé à l'assemblée délibérante son avis sur cette proposition de prestation.

\*\*\*

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- ↪ **DONNE** son accord et **VALIDE** les tarifs à facturer à des particuliers, lors de l'intervention d'agents techniques communaux, de la façon suivante :
- Coût à l'heure d'un agent : 30 €uros HT
  - Sable : 48 €uros HT le m<sup>3</sup>
  - Camion : 17 €uros HT l'heure
  - Balayeuse : 50 €uros HT l'heure
- ↪ **AUTORISE** le Maire à facturer les prestations auprès des personnes concernées et à signer toute pièce relative à la présente décision ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 juin 2023**

-----  
*MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –*

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :  
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

## § A NOTER DANS VOS AGENDAS §

- ❖ Prochain Conseil Municipal : le mardi 11 juillet 2023, à 20h30

-----

Pièces jointes :

- 1. Préparation de la séance du 09 juin 2023
  - 2. Procès-verbal de la séance du 05 juin 2023
- 

### Liste des délibérations prises lors de la séance du 09 juin 2023

<b>néant</b>	Elections sénatoriales : Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023
<b>2023 / 052</b>	Réhabilitation d'un logement et construction d'une boulangerie, 4 Rue des Ormeaux : résultat de l'avis d'appel public à concurrence pour le lot équipement/matériel du local commercial (lot 17), attribution du marché
<b>2023 / 053</b>	Facturation de l'intervention des agents techniques

-----

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :  
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.